

DIAGNOSTIC PRÉALABLE ET MÉTHODE POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

*Communication de la démarche aux acteurs du territoire
- 2 Octobre 2015*



Présentation du bureau d'études et du contexte aveyronnais

Présentation du schéma des services au public

Déroulé de la mission

- **EDATER, une expertise reconnue en matière de politiques publiques**

EDATER dispose **d'une connaissance à la fois opérationnelle et stratégique des enjeux de politiques publiques à différents niveaux.**

- **Edater, un cabinet expérimenté en matière de SDAASP**

EDATER dispose **d'une maîtrise éprouvée des différentes démarches nécessaires à l'élaboration de SDAASP :** concertation, cartographie, plan d'actions....

EDATER finalise, dans l'Aude, la formalisation de ce qui constituera le 1^{er} SDAASP validé au niveau national.

■ L'Aveyron, un territoire rural et peu dense marqué par les reliefs

- ✓ Avec 31,6 hab. / km², l'Aveyron se situe **très en deçà de la densité moyenne nationale (103,4)**;
- ✓ Son **étendue et ses reliefs**, implique des **distances et temps de trajets routiers importants**
- ✓ Cela implique des **enjeux spécifiques pour accéder aux services**



■ Une mission parlementaire confiée le 30 Avril 2013

Extrait de la lettre de mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles confiée par Cécile Duflot aux députés Carole Delga et Pierre Morel-à-L'Huissier et à l'origine de la loi:

*Déjà confrontés à des difficultés accrues (éloignement, désindustrialisation, chômage, faiblesse des niveaux de qualification et de revenus,...) certains territoires fragiles (zones rurales, quartiers défavorisés, ...) sont frappés par une « fracture territoriale » se matérialisant par un **déficit de service** (publics et privés) et qui tend à creuser encore les écarts existants en termes de dynamisme économique, d'attractivité et de qualité de vie*.*

- Les SDAASP ont été inscrits dans la loi NOTRe en août 2015



L'article 98 (applicable au 1er Janvier 2016) de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015 prévoit la mise en place de **schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)**.

- Deux grands objectifs poursuivis:

***Objectif n°1:** identifier les déficits en matière d'accès aux services au public en émergence sur le territoire départemental*

***Objectif n°2:** trouver des solutions en matière de maintien ou d'amélioration de l'accessibilité dans les territoires en déficit*

Introduits dans le cadre de la loi Montagne (1985) puis étendus à l'ensemble des départements par la LOADT du 4 Février 1995, ces schémas étaient limités aux services publics et n'étudiaient que l'accessibilité physique des services.

■ Introduction de la notion de service au public:

- plus liée à **l'utilité du service** qu'à sa nature marchande ou privée

- **évolutive** car liée à l'évolution des besoins

- **variable** selon les territoires car **liée aux besoins des habitants**

Il s'agit donc des services **publics ou privés, considérés comme une nécessité par les habitants.**

■ Aller au-delà de l'accessibilité physique:

Le rapport parlementaire a souhaité élargir la notion d'accessibilité à tous les publics au-delà d'une simple analyse de présence / absence pour **introduire de nouveaux critères plus qualitatifs**: amplitudes horaires, délais d'attente, critères d'admissibilité, places disponibles,

■ Un enjeu de ciblage des services à analyser

Le surcroît d'informations à collecter, lié à l'élargissement du champ d'analyse, interroge sur sa faisabilité (disponibilité de l'information)

→ un enjeu de **sélection des services à analyser**, pour une réelle capacité à connaître, agir et disposer d'un schéma utile et vivant.

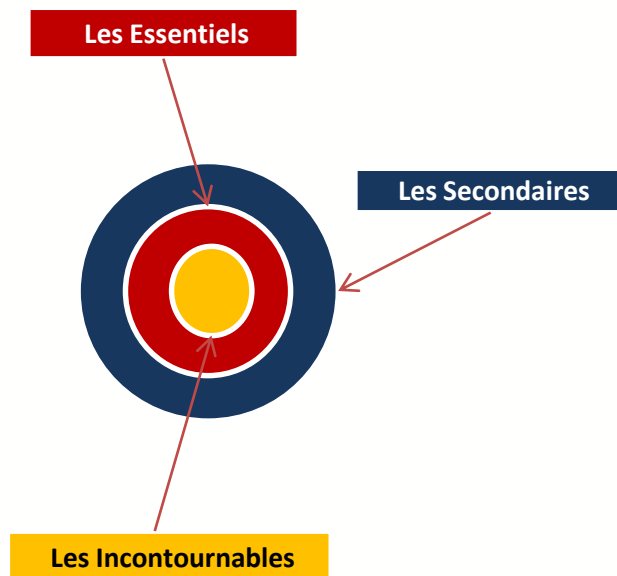


Phase 1 – Réalisation du diagnostic et identification des enjeux



1^{ère} étape, « état des lieux » de l'offre de services existante pour:

- délimiter le périmètre des services prioritaires
- connaître les dynamiques et stratégies des opérateurs de services
- analyser l'offre de service existante et identifier les territoires en déficit d'accès





Une 2^{ième} étape d'analyse prospective des besoins ressentis pour:

- rencontrer les parties prenantes et acteurs des territoires
- connaître les besoins des usagers (consultation)
- analyser les publics cibles par territoire de l'Aveyron (socio-démographie)



Phase 2 – Élaboration des préconisations attachées à l'accès des services au public



Une 3^{ème} étape d'élaboration des enjeux et préconisations pour:

- réaliser une synthèse territorialisée des inadéquations entre le offre de services en présence et les besoins observés
- identifier des enjeux et pistes d'actions qui préfigureront le SDAASP
- proposer une méthode et une gouvernance pour la construction du SDAASP

Vous aurez, en tant que représentants des EPCI, des opérateurs de services et des usagers, **un rôle prépondérant dans la conception puis durant la vie de ce schéma.**

Nous vous consulterons afin de recueillir votre connaissance notamment:

- des points forts / faibles de l'offre de service en présence;
- des besoins des usagers;
- des dynamiques dans lesquelles vous vous inscrivez.

Vous pourrez aussi contribuer à l'élaboration du diagnostic par la transmission d'informations sur la présence de sites de services.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Siège : Tour Polygone - 265, avenue des États du Languedoc - 34000 MONTPELLIER - Tel : 04 67 02 29 02
Bureaux Paris : 4, avenue de l'Opéra - 75001 Paris - Tel : 01 42 60 49 08
contact@edater.fr www.edater.fr